

N° 22/DEC/225

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION D'ATELIERS DANS LE CADRE DU PROJET « ÉQUILIBRE EN MOUVEMENT » EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES SUR 13 MERCREDIS ENTRE LE 9 NOVEMBRE 2022 ET LE 1^{er} FÉVRIER 2023 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec le PRIF – 161 avenue Paul Vaillant-Couturier 94250 GENTILLY ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation de treize ateliers dans le cadre du projet intitulé « Equilibre en mouvement » en direction des personnes âgées, les mercredis 9, 16, 23 et 30 novembre 2022, 7, 14, 21 et 28 décembre 2022, 4, 11, 18 et 25 janvier 2023 et 1^{er} février 2023, à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire le PRIF, qui en assume la charge financière complète.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 3 novembre 2022.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 9 NOV. 2022
Et de sa publication le - 9 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS